

« Programme de lutte contre la désertification et lutte contre la pauvreté par la sauvegarde et la valorisation des oasis dans la province de Tata ».

Fiche d'Information

Numéro de projet :

00050750

Durée du Projet :

5 ans (2006 - 2011)

Budget :

- GEF/PNUD : 150.000 USD
- Finlande: 150.000 USD
- L' ADPS : 1.535.000 USD
- Fin. parallèle: 1.645.000 USD

Total : 3.480.000 USD

Localisation géographique :

Les oasis des provinces de
Guelmim, Assa et Tata

Agences d'exécution :

L'Agence pour la Promotion et le
Développement Economique et
Social des Préfectures et des
Provinces du sud du Royaume

Population concernée :

L'action concernée se fera avec la
collaboration des associations locales
qui sont déjà engagées dans des projets
de développement :

- Activités agricoles
- Elevage ovin
- Promotion féminine
- Tourisme saharien
- Développement et coopération

Description

Les Palmeraies marocaines ont connu une sévère dégradation, perdant près de ¾ de leurs palmiers, pertes qui se sont fortement accélérées ces 10 dernières années. Si la maladie, des transformations socio-économiques, et un traitement parfois médiocre ont contribué à cette détérioration de la situation, c'est essentiellement l'accroissement de modes d'exploitation de la ressource hydrique, fortement irrationnels qui a précipité les situations. Le problème de l'eau est le problème oasien majeur, conditionné en amont à la fois par la persistance de sécheresses récurrentes et par des systèmes hydroagricoles dont la pertinence doit être remise en question aujourd'hui.

La disparition progressive des conditions favorables à l'exploitation agricole des oasis, a entraîné pour toute une population la baisse progressive de leur source de revenu, et une paupérisation aujourd'hui devenue très problématique pour la majorité des sociétés oasiennes les plus méridionales.

Conscient du problème, le gouvernement marocain a effectué un diagnostic, élaboré une stratégie et un plan d'action, à la suite desquels se situe cette proposition de projet.

Objectif Global

La sauvegarde des oasis doit être aujourd'hui comprise comme l'élément fondateur de la lutte contre la désertification pour tous les territoires du sud marocain s'échelonnant de l'oasis de Figuig à ceux de la province de Guelmim. L'objectif global du programme est donc :

- Ø Contribuer à la lutte contre la désertification et contre la pauvreté par la sauvegarde des oasis du sud marocain.

Objectifs spécifiques

Objectif 1 : Maintenir un système d'exploitation viable et écologique en restaurant l'agrosystème oasien
Objectif 2 : Favoriser une démarche territoire oasienne valorisante

Résultats escomptés

Résultats escomptés concernant l'objectif 1 : le projet s'appuiera sur quatre résultats complémentaires exprimés sur trois sites où l'intervention de nature pilote et novatrice par certains aspects, vise avant tout à avoir un effet démonstratif :

- i. Economie-optimisation de l'usage de la ressource hydrique afin de démontrer, dans les parcelles actuellement abandonnées où cette ressource est devenue très limitée, que l'on peut toujours y développer une agriculture, et donc, y maintenir la vie.
- ii. Création de valeur ajoutée économique qui puisse être financièrement rémunératrice pour les exploitants et leur famille et apporter ainsi les moyens d'améliorer leur niveau de vie, surtout de rester dans l'oasis.
- iii. Renforcement des structures à la fois territoriales et associatives qui sont actuellement les principaux agents du développement local.
- iv. Restauration écologique de l'écosystème oasien, qui puisse régénérer et pérenniser le cadre environnemental pour des populations soumises à de fortes contraintes naturelles.

Résultats escomptés concernant l'Objectif 2 : l'intervention du projet au niveau du parcellaire oasien ne sera efficace sur le long terme, que si elle est relayée par une prise en compte de la spécificité oasienne au niveau du territoire.

En développant une démarche « Pays » qui donne aux oasis de ces trois provinces une identité réelle et une valeur sur le long terme, trois résultats sont visés :

- i. La mise en place d'un Conseil local de Développement Durable
- ii. La création d'un « pays des Oasis de Sud » autour d'une Charte de développement durable
- iii. Le développement et l'adoption d'un projet de territoire pour le « Pays des Oasis du Sud » qui permette de formaliser les orientations stratégiques et les choix de développement. Le Projet engagera ainsi un processus de concertation et de coopération local totalement inédit et porteur d'une vision d'avenir.